Compteur Linky

"Non merci", pour l'instant

A peine débutée chemin de Rayssac, l'installation du compteur Linky est suspendue. Des habitants et des conseillers municipaux avaient exprimé leur inquiétude.

«On a décidé de suspendre la mise en place du compteur Linky». Alain Espié, maire et président de l'Entreprise locale de distribution (ELD) Ené'o, a annoncé en ces terme lundi que l'installation du «compteur communiquant» par l'ELD est interrompue. Jusqu'à quand? «On a décidé de sursoir et d'en savoir un peu plus, on a des objectifs fixés par le régulateur, l'installation en 2020, et nous pouvons même (Ndlr : en tant qu'ELD) reporter jusqu'en 2022». L'interruption de l'installation de Linky s'apparente donc à une suspension sine-die pendant laquelle Ené'o, structure de droit privé mais contrôlée à 99 % par des collectivités territoriales (Cf encadré), va «étudier quels sont les risques sanitaires et les conséquences possibles pour le consommateur qui paierait non seulement l'énergie consommée mais celle liée à l'inertie même des appareils, le "réactif"», dixit toujours Alain Espié. Cette décision sitôt prise et annoncée sur letarnlibre.com mardi faisait le tour du web en quelques heures tant Linky est l'objet d'une sorte «d'insurrection citoyenne» depuis décembre dernier, quand l'installation de ce compteur à commencé en France. Pourquoi? Linky est présenté par son principal «promoteur», Erdf, qui a amorcé le remplacement des compteurs ancienne génération dans 35 millions de foyers : le système de comptage du compteur stocke des données (index, courbes de mesure, etc.), peut être interrogé et actionné à distance (c'est ça son coté communiquant, Erdf dit aussi «intelligent») via des «relais» CPL (Courant porteur en ligne) sur le réseau basse tension, cela permet la généralisation de la facturation calculée sur la base des consommations réelles pour l'usager, la diminution de coûts de gestion pour les opérateurs, etc... et le tout dans une totale gratuité pour le consommateur. Mais voilà : ce boitier nouvelle génération émet des ondes électromagnétiques, suscite des craintes pour la santé (surtout quand nombre de compteurs seront dans l'environnement immédiat de tout un chacun, et particulièrement pour les personnes électrosensibles), a fait l'objet de réserves, de mises en garde ou d'alerte par des organismes reconnus dans le domaine de la santé, de la consommation (Que choisir), des droits de l'homme (CNIL, des sections de la Ligue des droits de l'homme)....

Le début de l'installation du compteur Linky chemin de Rayssac, en partie «péri-urbaine» de Carmaux donc, avait commencé les 23-24 février derniers après l'envoi une dizaine de jours auparavant d'une lettre pour prise de rendez-vous en vue d'un «changement de compteur d'électricité», sans autre précision. Constatant ce début d'installation, trois conseiller municipaux, Simon Brändli, Jean-Pierre Izard (membres d'Europe Ecologie Les Verts) et Laurent Léopardi ont tout de suite interpellé Ené'o et Alain Espié.

Tirer la sonnette d'alarme

Rencontrés en début de semaine, les deux élus EELV expliquaient : «Il y a un moment où il faut tirer la sonnette d'alarme, il n'y a pas eu d'information claire, un débat monte sur les risques liés à ces compteurs, alors, même s'il s'agit de l'application d'une directive européenne et qu'il n'est pas question d'être dans l'illégalité, suspendons l'installation et donnons la parole à tous pour que chacun expose ses arguments». Simon Brändli, qui habite lui-même chemin de Rayssac (pas de chance pour Linky!) a mené l'enquête dans son voisinage, recueilli l'avis d'habitants et constaté que certains s'inquiètent (un nombre minoritaire, cependant, parmi les personnes concernées par ce début d'installation). Jean-Pierre Izard, membre du conseil d'administration d'Ené'o, indique quant à lui : «J'ai bien voté le plan de développement et d'investissement (NDLR : qui prévoyait le déploiement du compteur Linky) fin 2015, mais avec l'idée qu'il s'agissait d'appliquer la réglementation et alors qu' je n'avais pas connaissance de réserves sur ces compteurs, leur nocivité possible, maintenant il faut suspendre et éclaircir les choses, analyser plus complètement les avantages et griefs reprochés aux compteurs communicants». Ultime argument de Simon Brändli, sur la liberté de chacun de dire oui ou non : «Il y a le problème des risques sur la santé, celui de ce que cela peut coûter en plus pour le consommateur - parce qu'en fait l'installation ne sera pas gratuite mais payée mensuellement à chaque facture de consommation - et puis aussi celui de laisser le choix à chacun d'être équipé ou pas, on ne peut pas imposer d'avoir tel ou tel objet chez soit, que ce soit une tapette à mouche ou un compteur Linky». Une fois entendu tout ces arguments Alain Espié a choisi : Linky à Carmaux, c'est non merci, pour l'instant.

Thierry Tchukriel